

sont généralement transmis au comité permanent. Je regrette de ne pouvoir approuver les propositions du leader de la Chambre. Cela me rappelle quelques observations de l'ancien leader de la Chambre. Il n'y a pas un membre du Sénat qui ait été, en tout temps, plus disposé que moi, à revendiquer l'honneur du Sénat; et je ne crois pas que la comparaison faite par mon honorable ami entre la Chambre des communes et cette chambre-ci, au sujet du bill, qui nous a été soumis, soit tout à fait juste. Mon honorable ami a-t-il oublié une partie de ce qui a eu lieu à la Chambre des communes? Une série importante d'amendements à la loi des chemins de fer a été présentée, il y a trois ans, dans la Chambre des communes, et M. Lancaster présenta un bill dont nous nous occupons présentement, non pas du tout le présent bill. La Chambre, dirigée par le ministre, (M. Emmerson était ministre à cette époque) appuya fortement le bill de M. Lancaster, et ce bill fut soumis à un comité composé de sept membres, comprenant des hommes comme le premier ministre actuel, le directeur général des Postes actuel, le ministre des Chemins de fer d'alors, M. Emmerson, M. Lennox, M. Lancaster et le regretté député de Saint-Jean, le Dr Stockton. Je crois ne pas me tromper en disant que tous les sept étaient d'éminents avocats. Ils ont eu plusieurs séances, et ils ont entendu les compagnies de chemins de fer séance après séance. Ils ont entendu les témoignages des compagnies de chemins de fer, qui durèrent pendant une grande partie de la session, et le résultat fut qu'ils soumièrent unanimement ce bill à la Chambre des communes, et M. Emmerson l'accepta et l'inséra dans le bill, modifiant la loi des Chemins de fer, qui se discutait alors dans la Chambre, et comme faisant partie de ce bill, l'article fut présenté au Sénat. Il nous fut présenté un ou deux jours avant la fermeture de la session, et l'article fut retranché parce que l'on prétendit qu'il ne restait pas assez de temps pour l'étudier à fond. Je suis certain que mon honorable ami ne fera pas intentionnellement cette injustice à la Chambre, et je veux qu'il se rappelle que ce bill n'a pas été seulement l'œuvre de M. Lancaster, bien qu'il l'ait conçu le premier, mais que le bill, tel qu'il est fut plutôt l'œuvre

de M. Emmerson que celle de M. Lancaster. On me dit que M. Butler, alors sous-ministre des Chemins de fer comme il l'est aujourd'hui, assista régulièrement aux séances du comité et fut consulté longuement sur tous les détails du bill.

L'honorable M. DANDURAND: J'ai dit que les amendements faits à ce bill, l'année dernière, n'ont pas été étudiés par la Chambre des communes lorsque le bill amendé fut transmis à l'autre Chambre.

L'honorable M. FERGUSON: Ils ne le furent pas. J'ai examiné les procès-verbaux à ce sujet. J'ai constaté que lorsque le bill fut renvoyé aux Communes il y avait un grand nombre de bills dans la même position. Lorsque M. Lancaster demanda que ce bill fut discuté, un certain nombre de députés demandèrent que leurs bills fussent aussi discutés, et le Gouvernement décida qu'il ne pouvait en discuter aucun. Je ne crois pas que la conduite du Sénat ait pu être considérée comme méprisante à l'égard de cette Chambre. La session était avancée, et M. Lancaster insista pour avoir une décision, et une décision contraire à son projet fut rendue. Cette décision fut naturellement rendue contre notre amendement. La Chambre a approuvé trois fois ce bill sans y changer un mot. La nouvelle Chambre a commencé son travail en affirmant le même principe.

L'honorable M. DANDURAND: Mais le travail du Sénat n'a pas été revu par la Chambre des communes.

L'honorable M. FERGUSON: Il n'a certainement pas été revu; mais j'étais un de ceux qui croyaient que l'amendement que nous avons apporté, l'année dernière, au bill aurait détruit l'effet de la mesure, et je suis encore fortement de cette opinion. J'ignore ce que l'on pourrait dire pour demander de transmettre le bill à un petit comité spécial, mais, assurément, avec l'expérience de deux sessions, le fait de transmettre ce bill au comité des chemins de fer, formé d'hommes qui s'occupent des voies ferrées, et avec l'avantage que les compagnies ont d'exposer leur manière de voir relativement à cette question sans que le public puisse les contredire, n'est pas, à mon avis, dans l'intérêt de cette législation ou du pays.

La Chambre se divise sur l'amendement, qui est adopté par le vote suivant: